

FOI ET CONSTITUTION
QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
RAPPORT DE LA SECTION I
« L'ÉGLISE DANS LE DESSEIN DE DIEU »
MONTRÉAL - 1963

INTRODUCTION

7. Les membres de cette section s'unissent pour confesser la seigneurie de Jésus-Christ et sa victoire sur la croix, scellée par sa résurrection. Dans la crucifixion et la résurrection nous est montrée l'exigence totale d'obéissance à laquelle nous sommes appelés. Nous y saisissons aussi la miraculeuse puissance de l'amour divin manifesté en Christ, amour qui soutient l'Église dans la souffrance et qui est le secret de sa joie.

8. Dans notre affirmation commune de la seigneurie du Christ, nous avons constaté des éléments de tension que nous ne voulons ni minimiser ni dissimuler. Nous nous remémorons avec gratitude la vigueur et l'animation de nos débats et nous nous réjouissons de l'émulation qu'a été pour nous le fait d'être aux prises avec des expressions inhabituelles de notre foi commune. Du choc de conceptions apparemment contradictoires a jailli une compréhension plus profonde de la richesse inépuisable de l'Évangile. Individuellement et comme représentants de traditions, nous admettons trop facilement les affirmations familières, mais souvent partielles de la foi chrétienne auxquelles nous sommes habitués. Le très grand avantage de la rencontre d'autrui dans la discussion théologique, c'est qu'elle remet en question nos schémas habituels de pensée.

9. Nos différences sont le reflet de la situation œcuménique actuelle. La croissance du Conseil Œcuménique des Églises a augmenté les domaines dans lesquels le désaccord est possible. Nous avons eu à tenir honnêtement compte de ce fait. Nous n'avons pas rédigé un message pastoral général aux Églises. Nous n'avons pas non plus fait un recensement synoptique des vérités acceptées par tous. Dans notre rapport, nous avons mis le doigt sur certaines questions qui, dans la situation historique de nos Églises, nous sont apparues justiciables d'une exploration commune. Sur certains sujets, nous nous sommes tus, en partie parce que le manque de temps ne nous a pas permis de traiter tous les aspects d'un thème trop vaste, mais en partie aussi parce que des divergences demeurées sans solution empêchaient une déclaration unanime. Nous offrons aux Églises un bref résumé de ce que nous avons estimé possible de discuter ensemble et nous espérons que d'autres chrétiens seront incités à étudier les sujets que nous avons débattus à Montréal.

10. Nous avons apprécié la contribution que le rapport sur *Christ et l'Église*¹ a faite aux études de Foi et Constitution. Ce rapport, s'il ne nous a pas fourni le détail de notre programme, nous a cependant été d'une grande aide dans nos discussions. Nous estimons que c'est une utile exploration de la doctrine de l'Église abordée par des chemins nouveaux (suggérés en premier lieu par la conférence de Lund). Mais ce premier effort est inévitablement incomplet. Nous sommes reconnaissants de tous les efforts qui ont été entrepris depuis longtemps dans le sens de notre recherche, mais quelques-uns voudraient mettre en question l'importance qu'ont pris certains points. Il est apparu à

certaines membres de notre section qu'on pouvait discuter l'origine des thèses directrices de *Christ et l'Église*, selon qu'elles dérivait de notre doctrine du Christ ou de notre doctrine de la Trinité. Certains d'entre nous estiment qu'autant qu'une doctrine de Christ a été appliquée, cette doctrine minimise injustement la signification de la croix. Mais le rapport exige une étude ultérieure soignée. Nous avons donc recommandé qu'il soit transmis aux Églises pour étude.

CHRIST, LA NOUVELLE CRÉATION, LA CRÉATION

11. La bonne nouvelle qu'annonce l'Église est que Dieu était en Christ réconciliant le monde avec lui-même. Nous confessons donc que Jésus-Christ est Seigneur et Sauveur dans la certitude de sa glorieuse victoire sur les forces du péché et de la mort. Cependant, il ne nous est jamais permis d'oublier que le Seigneur de l'Église est « un agneau immolé » (Ap. 5,6), c'est-à-dire qu'il demeure à jamais, dans son élévation, le crucifié. Le caractère inséparable de la crucifixion et de la résurrection ne doit jamais être sous-estimé, ni son sens minimisé. Par conséquent, l'Église doit être regardée comme le corps du Christ crucifié et ressuscité, dont l'existence est déterminée par sa participation à la mort et à la résurrection du Seigneur qui est sa tête.

12. L'Église est une « nouvelle création » précisément comme corps du Seigneur crucifié et ressuscité. De même que la gloire du Christ se révèle dans l'abaissement qu'il a consenti, de même, en Christ, l'Église est rendue capable de manifester la « nouvelle création » selon sa vocation, par son obéissance de disciple et sa fidélité de servante dans le monde.

13. C'est dans la foi et l'adoration que le crucifié-ressuscité est proclamé Seigneur et que sa puissance est manifestée. Mais pour nous, dans la foi, rendre grâce de sa puissance, regarder à lui comme à notre chef, c'est aussi avoir à l'esprit le monde pour lequel il est mort. Le pouvoir du crucifié dans sa gloire est exactement le pouvoir qui rend l'Église dans son humilité capable d'aller dans le monde et d'y témoigner de la gloire de son Seigneur. C'est le pouvoir de la nouvelle créature d'obéir, même jusqu'à la souffrance, en affirmant librement par son témoignage, que toutes les puissances rebelles sont assujetties au seul Seigneur qui a le droit de souveraineté sur elles² — bien que ce témoignage apporte souffrance et humiliation à l'Église.

14. La victoire du Christ est manifestée partout où la liberté des enfants de Dieu est donnée aux hommes. L'expérience de cette victoire a lieu partout où le peuple de Dieu est délivré des liens de l'esclavage quel qu'il soit, pour devenir plus pleinement humain et suit des chemins nouveaux sous la direction de son Seigneur. Cela peut être dans la grâce de Dieu, la liberté d'un homme blanc et d'un homme noir qui se tiennent côte à côte malgré l'hostilité du monde, cette hostilité qui est à l'œuvre jusque dans les Églises. Cela peut être la liberté des enfants de Dieu dans les pays où la réalité de la croix est un fait quotidien dont ils ont à souffrir, de continuer à croire et à avoir confiance dans la royauté du Christ crucifié et ressuscité qui maîtrise toutes les puissances. Cette liberté nous rend aussi capables d'accepter le jugement du Seigneur sur celles de nos confortables Églises où la croix ne fait plus partie de la vie des disciples.

15. La liberté des disciples du Christ crucifié et ressuscité conduit à une nouvelle solidarité avec toutes les créatures de Dieu. L'amour inconditionnel de Christ nous amène à nous identifier à tout homme : le « bon » comme le « mauvais », le « religieux » comme l'« impie ». Il nous appelle et nous libère pour que nous soyons vraiment hommes dans le monde sécularisé. Les chrétiens sont également libres de considérer le monde entier comme la création de Dieu, comme un don précieux qu'il porte à sa perfection par son

jugement et par sa grâce. Les chrétiens peuvent se réjouir de tout cœur des signes de la grâce de Dieu et de sa vérité dans l'ordre créé, de même que dans toutes les réussites humaines par lesquelles cet ordre peut exprimer la volonté et la puissance de Dieu. Avec l'humanité, la création tout entière est dans les douleurs de l'enfantement (Rom. 8,22) et soupire après la libération des puissances qui la tiennent encore en servitude³.

16. *Questions – à méditer en liaison avec ce qui précède :*

Dans les Écritures, il est question de la gloire de l'Église comme de la nouvelle création et du corps du Seigneur ressuscité, et de la participation des chrétiens, par leurs actions de grâce et leurs louanges à la victoire de Jésus-Christ. Mais que signifient cette participation et cette gloire ? Dans nos circonstances particulières, les remarques suivantes indiquent quelques-unes des manières dont nous devons nous poser la question :

a) Si l'Église est le corps du Seigneur crucifié, peut-elle vraiment s'attendre à recevoir plus d'honneur que lui ?

b) Si la victoire et la gloire du Seigneur consistent à être élevé sur la croix (Jean 12,28-33), l'Église peut-elle atteindre un plus haut degré de gloire ou montrer une plus grande puissance qu'en le suivant joyeusement, même en subissant des outrages de la part des hommes ?

c) Si l'Église est constituée des disciples du Seigneur qui a passé son temps avec les péagers et les pêcheurs, pourquoi a-t-elle à ce point l'allure d'une congrégation de scribes et de pharisiens ?

d) Si le Seigneur de l'Église a été crucifié hors du camp (Hébr 13,12) pourquoi l'Église est-elle souvent si confortablement installée dans ses murs et si craintive d'émigrer dans de nouvelles conditions de vie où elle courrait le risque de rendre son témoignage dans les efforts qui sont faits pour instaurer la justice et la miséricorde, — là même, où les puissances de destructions sont à l'œuvre ?

e) Comment une Église qui tolèrent les barrières qui séparent les hommes d'aujourd'hui, entre l'Ouest et l'Est, entre noirs et blancs, peut-elle se tenir en présence du Seigneur qui a renversé les murs de séparation (Eph. 2,14) ?

f) Si Christ nous a rendus libres pour que nous soyons vraiment hommes, comment pouvons-nous nous dispenser de la solidarité avec tous les hommes, qu'ils vivent comme s'il n'y avait pas de Dieu ou qu'ils le confessent, qu'ils fassent de bonnes œuvres ou vivent par-delà le bien et le mal ?

g) Si Christ a été chair et s'il est le Seigneur de toute la création, comment nous, ses disciples, pouvons-nous si souvent fuir dans une spiritualité qui sépare Dieu de la terre et de toutes ses possibilités ?

L'ÉGLISE : ÉVÉNEMENT ET INSTITUTION

17. L'Église est fondée sur les actes de puissance de Dieu, l'élection du peuple d'Israël et par-dessus tout l'acte décisif de l'incarnation des souffrances, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ ainsi que l'effusion du Saint-Esprit. Par cet acte total de Dieu, l'Église est créée en tant que corps du Christ sur lequel il règne comme sa tête⁴.

18. L'Église est fondée dans un événement qui s'est réellement passé dans le monde, au cœur de l'histoire humaine. Ce fait détermine toute la vie et l'existence de l'Église.

19. La communauté de l'Église a été fondée pour annoncer le salut de Dieu au monde dans tous les âges, et pour qu'elle soit l'instrument de l'Esprit qui rendra constamment le Christ présent par la proclamation de la Parole et l'administration des sacrements. Ainsi, Christ est toujours à l'œuvre par l'Esprit, offrant son salut aux hommes, et les appelant à servir dans l'obéissance.

20. La façon dont l'action décisive de Dieu est constamment renouvelée a été désignée par les mots « événement » et « institution » (cf. *Le Christ et l'Église*, p. 29 et suiv.). On peut critiquer ces termes qui paraissent bien abstraits et impersonnels pour s'appliquer à la personne du Christ et à son œuvre de salut dans l'Église. Mais ils peuvent désigner clairement la manière dont le Seigneur de l'Église est et redevient toujours présent à son peuple par l'action du Saint-Esprit.

21. On peut se demander si Dieu est lié aux instruments et aux ordres qu'il a donnés pour manifester sa présence. Nous croyons que l'ordre de Dieu est assorti de sa promesse et qu'il accomplit avec fidélité cette promesse, son Esprit agissant librement par l'usage fidèle des moyens qu'il a donnés. Du moment que la présence de Dieu nous est rendue réelle par des moyens institutionnels, il n'est pas possible de faire jouer l'un contre l'autre le charisme et l'institution.

22. La discussion œcuménique en cours a révélé que la distinction et la relation entre événements et institution ne sont pas un problème limité à une dénomination.

23. La réalité que Dieu a donnée en Jésus-Christ par le Saint-Esprit est confessée par l'Église dans les termes de son unité, de sa sainteté, de sa catholicité et de son apostolicité. Telle est la nature du don de Dieu, et notre certitude que ce qui est donné une fois pour toutes est constamment renouvelé et doit être reçu comme un don nouveau dans l'acte gratuit du don que Dieu fait de lui-même, et dans la réponse d'une foi vivante. Ainsi, par exemple, l'Église qui est une en Jésus-Christ devient une en lui quand elle reçoit dans la foi la bonne nouvelle de son unité et qu'elle cherche à conformer son existence à cette réalité. Ces dons (unité, sainteté, catholicité et apostolicité) sont également des devoirs. Ce qui a été dit plus haut de l'événement et de l'institution convient parfaitement à la relation qui régit le don et le devoir.

Christ, l'Église et les Églises

24. Dans notre discussion du rapport des Églises à l'Église, nous avons trouvé utile de penser non aux Églises, en tant que parties de l'unique Église, mais à l'Église corps du Christ, qui englobe les saints de tous les temps et les chrétiens de tous lieux, qui est présente dans la communauté locale et unie à ceux qui y sont rassemblés pour entendre la parole et célébrer la cène conformément à l'ordre du Christ. « Là où est Jésus-Christ, là est l'Église catholique ». Ainsi donc, chaque Église ou communauté qui participe de Christ est rattachée aux autres, non parce qu'elle participe à quelque structure ou organisation supérieure, mais parce qu'elle est unie à la vie en Christ. Dans ce sens, toute assemblée réunie pour entendre la parole et célébrer l'eucharistie est une manifestation de l'Église catholique, en train de devenir réellement ce qu'elle est dans le service et le témoignage envers le monde.

25. Il faut noter que cette manière d'exprimer les choses concerne plus particulièrement les relations des paroisses avec l'Église, plutôt que celles qui existent entre les Églises (au sens de dénominations) et l'Église.

Certains d'entre nous suggèrent qu'on considère ces dénominations elles-mêmes, comme des communautés cultuelles à un niveau différent du niveau local, mais dans une relation de même nature avec l'Église, par leur culte commun. D'autres voudraient qu'on en discute en partant de leur caractère confessionnel et du fait que ce sont des organismes. Par contre, nous désirons tous, insister sur la présence de toute l'Église catholique dans le vrai culte chrétien, de telle sorte qu'il ne peut y avoir de plus grande unité que celle à laquelle nous participons autour de la table du Seigneur et que toute autre forme d'unité ne se justifie que comme une expression de cette unité fondamentale. Cela signifie que le droit des organismes ecclésiastiques séparés et de tous les mouvements d'unification organique à subsister comme tels, doit toujours être apprécié à la lumière de cette unité et du témoignage qu'elle représente pour le monde. A certaines époques, des groupes de chrétiens ont été dans la nécessité d'exprimer leur foi et leur culte dans des associations particulières, confessionnelles, nationales, linguistiques, culturelles ou autres. Nous constatons que, par la providence de Dieu, ces associations, dans leurs situations historiques particulières, ont souvent contribué puissamment au témoignage fidèle de l'Église. Néanmoins, il est évident à nos yeux qu'aujourd'hui, Dieu nous conduit à être l'Église et à rendre notre témoignage dans l'unité plutôt que dans la séparation. Dans de nombreuses régions, la persistance des groupements traditionnels par dénominations est ressentie comme un scandale. Les structures administratives seront toujours nécessaires ; mais en même temps, nous affirmons que l'unité de l'Église doit être trouvée non seulement dans la fusion des structures des dénominations, mais plus profondément dans la *koinonia* du vrai culte eucharistique dans lequel toute l'Église catholique est manifestée.

26. Nous avons plus de peine à nous entendre sur une définition du véritable culte eucharistique, et par conséquent sur ce qui fait d'une communauté chrétienne, une manifestation de l'Église, de sorte qu'elle puisse être appelée « Église » autrement que par simple convention. Quelques-uns estiment que certaines communautés chrétiennes qui prétendent être une « Église » ne manifestent pas pleinement l'Église (et d'autres ajoutent qu'aucune ne le fait) ; mais tous reconnaissent que Christ est aussi présent dans ces communautés et que sa seigneurie y est reconnue et qu'ainsi leurs membres appartiennent aussi d'une certaine manière à l'Église unique.

27. Nous sommes d'accord sur le fait que les critères qui distinguent une communauté chrétienne d'une Église (au plein sens du mot) ne résident pas simplement dans l'adhésion formelle à un credo ou à une confession, dans la soumission à une autorité hiérarchique particulière, dans la possession d'une certaine constitution du ministère, mais dans la nature de sa foi et de son culte et dans l'efficacité de son témoignage. Il est donc de toute importance que le but de toute conversation au sujet de Foi et Constitution, soit une compréhension réciproque, non seulement dans le domaine doctrinal, mais aussi dans celui de la piété et de la spiritualité, car c'est dans ces domaines qu'il y a sans doute des terres inexplorées, de désaccord et d'accord profond. Cette compréhension ne s'acquiert pas par une comparaison superficielle des seules apparences, mais par une attention centrée sur la manière dont la spiritualité propre à chaque tradition est rattachée à nos certitudes christologiques et sotériologiques communes.

28. Quant aux relations des Églises entre elles, nous sommes convaincus que l'influence du mouvement œcuménique et la conscience nouvelle que les Églises ont prise d'elles-mêmes comportent des modifications profondes de leur pensée et peut-être de leurs structures. Mais nous pensons que des conséquences autrement importantes et pour l'instant imprévisibles pour les Églises, suivront les formidables révolutions de notre

temps dans le domaine de la pensée (suprématie de la mentalité scientifique et historique) , dans les sphères sociales, politiques et économiques, par l'apparition de puissantes idéologies profanes et la réapparition de religions non-chrétiennes. Ces influences transforment déjà, et de multiples manières, la vie des Églises et leurs relations avec le monde. Elles se font sentir non seulement dans les Églises particulières, mais aussi dans les rapports qu'elles ont les unes avec les autres ; on n'a pas suffisamment tenu compte de ce fait dans le dialogue œcuménique. Pour donner un exemple, la façon dont les circonstances extérieures ont façonné la pratique de l'entraide des Églises devrait avoir de profondes conséquences pour notre compréhension de la diaconie chrétienne. En général, les rapports soumis à cette conférence se contentent de parler du monde comme s'il représentait une catégorie théologique seulement et non une réalité qui marque de son empreinte le témoignage de l'Église et à travers lequel Dieu interpelle l'Église. La situation est pressante et elle exige une pensée et une action immédiates qui prennent en considération la liberté de l'initiative divine à l'œuvre dans les diverses formes et constitutions des Églises. Nous ne pensons pas que cette tâche entraîne l'institution de quelque « superstructure » permanente qui dominerait les Églises, bien que la liberté divine puisse demander qu'une telle structure soit, établie pour un temps et dans une perspective limitée. Dans de tels cas, il est indispensable que ces structures soient subordonnées à l'Église qui s'exprime dans les églises.

L'ÉGLISE ET LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

29. La constitution de Foi et Constitution stipule qu'une de ses fonctions est d'« étudier les implications théologiques de l'existence du mouvement œcuménique ». Lors de sa troisième Assemblée, le Conseil œcuménique, tout en affirmant que « la Déclaration de Toronto est encore ce qui exprime le mieux notre intelligence de la nature du Conseil », n'en affirme pas moins que « les études fouillées et l'évolution rapide de ces dix dernières années, nous poussent à chercher plus de clarté encore » et que « le besoin d'une réflexion consciencieuse sur le sens théologique de notre nouvelle vie dans le Conseil reste insatisfait ». Dans l'espoir de répondre à ce besoin, le Comité de travail de la commission de Foi et Constitution a pris des dispositions pour que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour.

30. La Déclaration de Toronto, en 1950, s'est préoccupée de cette question. Ce travail a été très utile et la Déclaration reste un document de base du Conseil ; depuis lors, il s'est passé de nombreux événements nouveaux dans la vie du Conseil :

- a) forte augmentation du nombre des membres et plus grande diversité des Églises ;
- b) intégration du Conseil international des Missions au sein du Conseil œcuménique des Églises
- c) déclaration de la Nouvelle-Delhi sur l'unité des Églises ;
- d) révision et développement de la base du Conseil en 1961 ;
- e) nouvelles perspectives de collaboration à l'entraide des Églises ;
- f) étude des problèmes d'action missionnaire commune ;
- g) détente de certaines attitudes psychologiques par suite d'une meilleure connaissance et d'une plus grande compréhension ;
- h) réflexion sur la nature du Conseil dans les Églises membres et dans nos rencontres œcuméniques.

En raison du développement rapide de la collaboration des Églises dans leur travail et leur réflexion en commun dans de nombreux domaines, nous ne devons pas avancer davantage sans une étude suffisante de la nature de cette fraternité. C'est pourquoi nous croyons utile de faire le tour de ce problème sans préjuger la réponse définitive qui lui sera donnée.

31. Les Églises membres attachent diverses significations au Conseil œcuménique des Églises. Elles ont des différences de traditions, de doctrines et de points de vue sur la nature de l'Église ; elles expriment ces convictions selon des catégories différentes, et arrivent à donner des interprétations différentes du Conseil.

32. Le mouvement œcuménique est nettement plus vaste que le Conseil œcuménique, qui n'est que l'une des manifestations de ce mouvement, mais les Églises progressent ensemble par bien d'autres moyens encore.

33. Quand on parle de conseils d'Églises en anglais, il y a ambiguïté. Le Conseil est d'une autre nature que les anciens Conciles œcuméniques ou que les Conciles de l'Église catholique romaine ou que les conseils directeurs de toute autre Église. (Allemand : *Rat*, français : *Conseil* ; tous deux différents de *Konzil* et *Concile*). Ce que nous entendons c'est en même temps les Conseils d'Églises au niveau de la cité, de l'État, au plan national ou international. Mais ceux-ci diffèrent également de caractère. Les conseils locaux sont formés de délégations des organismes confessionnels ne peuvent éviter une certaine restriction. Certains conseils évitent volontairement la discussion directe des questions d'unité et n'existent qu'à des fins d'entraide. On peut se demander si un Conseil d'Églises remplit sa mission s'il ne préoccupe pas délibérément des questions d'unité.

34. Le mandat d'« étudier les conséquences théologiques de l'existence du mouvement œcuménique » et « de réfléchir sur la signification théologique de notre nouvelle vie dans le Conseil » nous conduit à déclarer que le Conseil n'est ni l'accomplissement de l'espérance d'unité, ni un simple instrument de collaboration. En tant que Conseil d'Églises, ou qu'Églises en état de Concile, il manifeste la compréhension mutuelle croissante des Églises et leur volonté de trouver l'unité dernière.

35. Le Conseil n'est pas l'Église ; il ne cherche pas à l'être, ni à être une Église. Bien qu'il ait une base commune à tous ses membres, qui affirme la foi en un seul Dieu, Père et Saint-Esprit, le Conseil ne prétend à aucune autorité ecclésiastique, il n'administre pas les sacrements et n'a pas de ministère ordonné. Le Conseil s'offre lui-même comme serviteur des Églises et de l'Église.

36. Le Conseil proclame avec gratitude qu'il a reçu quelque chose de nouveau dans cette fraternité permanente, à savoir un enrichissement de notre existence chrétienne et une nouvelle vision de notre tâche chrétienne commune dans le monde. Les effets de cette nouvelle expérience se remarquent de différentes façons : fidélité commune au Seigneur ; vie de prière, de louange et de proclamation en commun ; partage des fardeaux, des difficultés et des souffrances : accord doctrinal qui croît sans compromis (par exemple, au sujet du baptême) ; étude plus intense de la Bible ; une tendance à se reconnaître mutuellement la qualité de membres, de la part de certaines Églises. Nous ne sommes pas d'accord dans la description précise de cette expérience, mais nous sommes d'accord pour dire que c'est une nouvelle dimension du Conseil. Nous exprimons donc le désir ardent de voir croître cette expérience commune et de la voir grandir constamment par le secours et sous la conduite de Dieu qui nous mènera à l'unité finale.

37. Si la présente tentative de résoudre ce problème n'enregistre qu'un succès limité, une étude ultérieure se révèle nécessaire. Aussi nous exprimons l'espoir que le Comité central suivra de près ce problème.

¹ *Christ et l'Église*, Foi et Constitution, Document n° 38, Genève, 1963.

² La question de la manière dont la seigneurie du Christ sur le monde doit être décrite a été longuement débattue. Doit-on ne l'identifier qu'à l'exercice de sa seigneurie à travers l'Église ? Est-ce une règle observée maintenant, même en dehors de la communauté des croyants et si oui, comment ? Comment comprendre la tension entre le « déjà » (Matt. 28,18 ; Col. 1,15-20 ; Eph. 1,10 ; 20-23) et le « pas encore » (1 Cor. 15,24 ; Hébr. 2,8 ; 10,13 ; Rom. 8,23-24 ; Col. 3,3-4) de la victoire du Christ ? La section n'a pas pu formuler une résolution nette à cet égard et pense que ces questions devront être étudiées plus avant par Foi et Constitution. Ce ne sont pas des problèmes interconfessionnels, mais les Églises auraient avantage à les étudier ensemble

³ Toute la question de la juste relation entre la création et la rédemption demande une étude beaucoup plus poussée de la part de Foi et Constitution. Nous sommes convenus que la grâce et la puissance de Dieu se trouvent et sont reçues dans le monde de l'homme hors de l'Église et dans la création non humaine. Mais nous ne sommes pas d'accord pour dire que ce sont là des œuvres rédemptrices de Dieu ou que ce n'en sont pas, ni si elles doivent ou non être appelées des marques de la seigneurie du Christ.

⁴ La question du dessein de Dieu dans l'ancienne Alliance et dans la nouvelle, a été soulevée dans *Christ et l'Église* (p. 45) ; elle a ressurgi dans nos entretiens, mais dans un contexte qui rendait impossible une discussion plus poussée. La place du peuple d'Israël exige une étude soigneuse et nous recommandons vivement que le sujet soit renvoyé à une commission.

Source :

Traduction française publiée dans *Foi et Vie*, 63/1, janvier-février 1964.

documentation-unitedeschretiens.fr